

DEC150815DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Maryse Soum, à M. Jean-Marc Le Dantec et à François Maux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS831 intitulée Observatoire Midi-Pyrénées

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A012DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMS831, intitulée Observatoire Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC12000INSU du 10 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre Soler aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC142136DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryse Soum, AARP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Soum délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Dantec, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse Soum et de M. Jean-Marc Le Dantec, délégation est donnée à M. François Maux, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Pierre Soler